



Mairie de NOISSEVILLE

38, rue principale
57645 NOISSEVILLE

Tél : 03.87.76.72.68

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt-deux février à vingt heures zéro minutes, le Conseil Municipal de Noisseville, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Geoffrey SCHUTZ, Maire.

Membres présents : Madame Catherine BAUR, Monsieur Geoffrey SCHUTZ, , Monsieur Bernard DENIZART, Madame Claire MARSAL, Monsieur Jean-François DUMONT, , Madame Pierrette GUNTHER-SAES, Monsieur Jérôme NOEL, Madame Catherine RAPPIN, Monsieur Jérôme PRACHE, Madame Pierrette ROMERA, Monsieur Gioacchino CAVANNA, Monsieur Benoît MATOT, Madame Juliette FOULIGNY.

Absents excusés : Madame Monique BUBOLA (a donnée procuration à Benoît MATOT).

Absent non excusé : Néant

ORDRE DU JOUR :

Nomination d'un secrétaire de séance.

00. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 janvier 2023.

01. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 09 février 2023.

02. Attribution de compensation versée à la Métropole.

03. Composition de la commission d'appel d'offres.

04. Composition des commissions communales.

05. Subventions aux Associations pour l'année 2023.

06. Divers

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.

Monsieur Jérôme NOEL est nommé secrétaire de séance.

0. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2023.

Aucune observation, ni écrite, ni orale n'ayant été formulée,

Le Conseil Municipal,

ADOpte le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 Janvier 2023.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FEVRIER 2023.

Aucune observation, ni écrite, ni orale n'ayant été formulée,

Le Conseil Municipal,

ADOpte le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 09 Février 2023.

2. FINANCE – ATTRIBUTION DE COMPENSATION VERSEE A METZ METROPOLE POUR 2023 - DCM N° 009/2023.

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu Le Code Général des Impôts, notamment en son article 1609 nonies C,

Vu Le rapport définitif de la Commission Locale d'évaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C.) de la Métropole.

CONSIDERANT :

- Que, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts, une Commission locale d'évaluation des transferts de charges (C.L.E.T.C.) a été créée entre Metz-Métropole, Etablissement Public de Coopération Intercommunale et ses communes membres, dont la mission est d'évaluer les montants des transferts de charges,
- Que, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C V 1° bis du Code Général des Impôts, la C.L.E.T.C. peut proposer le recours au dispositif d'attribution de compensation en investissement,
- Que le recours à ce dispositif doit être validé par délibérations concordantes à la majorité des deux-tiers du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux des communes membres intéressées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'utilisation du dispositif d'attribution de compensation en investissement pour le transfert des dépenses nettes d'investissement ainsi qu'en dispose l'extrait du registre des délibérations du Conseil Métropolitain du 30 janvier 2023. Il autorise en conséquence M. le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents et précise que la dépense de 20.378 € en résultant sera imputée sur la section d'investissement à l'article 2046 du budget.

L'attribution de compensation en investissement est amortie sur un an.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE le montant et la durée d'amortissement de l'attribution de compensation

3. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES . DCM N° 010/2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de nommer les membres suivants :

Président : Geoffrey SCHUTZ	
Titulaires	Suppléants
Guy ROLLIN	Jean-François DUMONT
Benoit MATOT	Jérôme NOEL
Gioacchino CAVANNA	Catherine BAUR

4. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES . DCM N° 011/2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de nommer les membres suivants :

Président : Geoffrey SCHUTZ	
COMMISSIONS	MEMBRES
ACTION SOCIALE, ANCIENS ET INTERGENERATION	Responsable : Claire MARSAL Co Responsable : Monique BUBOLA Membres : Pierrette GUNTHER-SAES, Guy ROLLIN, Catherine BAUR, Pierrette ROMERA, Juliette FOULIGNY.
FINANCES	Responsable : Jérôme NOEL Co Responsable : Benoit MATOT Membres : Guy ROLLIN, Catherine BAUR, Pierrette ROMERA, Gioacchino CAVANNA, Jean-François DUMONT.
TRAVAUX ET URBANISME	Responsable : Benoit MATOT Co Responsable : Jérôme PRACHE Membres : Jérôme NOEL, Guy ROLLIN, Catherine BAUR, Bernard DENIZART, Pierrette ROMERA, Gioacchino CAVANNA, Jean-François DUMONT.
PREVENTION, SECURITE, CITOYENNETE	Responsable : Pierrette GUNTHER-SAES Co Responsable : Claire MARSAL Membres : Catherine BAUR, Jean-François DUMONT.
AFFAIRES SCOLAIRES, JEUNES, EDUCATION (CONSEIL DES JEUNES)	Responsable : Jérôme NOEL Co Responsable : Catherine RAPPIN Membres : Juliette FOULIGNY.

Président : Geoffrey SCHUTZ	
COMMISSIONS	MEMBRES
COMMUNICATION	Responsable : Catherine RAPPIN Co Responsable : Jérôme NOEL Membres : Catherine BAUR, Claire MARSAL, Monique BUBOLA.
TRANSPORT ET MOBILITES	Responsable : Guy ROLLIN Co Responsable : Pierrette GUNTHER-SAES Membres : Jérôme PRACHE, Catherine RAPPIN, Benoît MATOT.
VIVRE ENSEMBLE, VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE (FESTIVITES, ANIMATIONS...)	Responsable : Catherine RAPPIN Co Responsable : Pierrette ROMERA Membres : Jérôme NOEL, Catherine BAUR, Bernard DENIZART, Claire MARSAL, Juliette FOULIGNY.
DEVELOPPEMENT DURABLE, ECOLOGIE ET EMBELLISSEMENT, ESPACES VERTS	Responsable : Bernard DENIZART Co Responsable : Pierrette GUNTHER-SAES, Membres : Catherine BAUR, Jérôme PRACHE, Pierrette ROMERA, Claire MARSAL, Monique BUBOLA, Jean-François DUMONT.
ATTRACTIVITES ET SERVICES (COMMERCES)	Responsable : Catherine BAUR Co Responsable : Gioacchino CAVANNA Membres : Pierrette GUNTHER-SAES, Guy ROLLIN

5. FINANCES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023. DCM N° 012/2023

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que compte tenu de documents manquants concernant les demandes de subventions formulées par les associations, ce point a été reporté à un prochain conseil.

6. DIVERS

- Questionnaire LE MET
- Repas des seniors : à organiser pour Avril
- Demande de subvention association 'enfermés dehors'
- Demande de subvention Souvenir Français pour le renouvellement statue
- Stationnement gênant Rue du Ruisseau
- Ecole : Suivi des effectifs
- Point PEP
- Point Travaux : Poste, Rue du Ruisseau
- Inauguration travaux cour des Ecoles
- Inauguration nom des Ecoles
- Rencontre avec les Maires des Communes
- DIF élus
- Invitation rencontre des Commerçants de la Commune le 15.03 à 20H00 en Mairie

- Conseillers Communautaires représentant de la commune à Metz Métropole
- Communication des associations pour les sinistrés du séisme en Turquie et en Syrie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à vingt heures et trente neuf minutes.

La présente séance comportant quatre délibérations numérotées N°009/2023 à N°012/2023.

Noisseville, le 23 Février 2023
Le Maire,
Geoffrey SCHUTZ